



PROTECTION TOTALE SOLARWATT

LA PROTECTION INTÉGRALE POUR VOTRE
SYSTÈME PHOTOVOLTAÏQUE.

ERGO

 **SOLARWATT**[®]
Systemintelligenz

PROTECTION TOTALE SOLARWATT: DOUBLEMENT SÛR, TOUT SIMPLEMENT!

Qui opte pour SOLARWATT s'assure doublement : votre système photovoltaïque est un investissement solide pour l'avenir et les prestations uniques d'assurance et de garantie SOLARWATT vous permettent de dormir sur vos deux oreilles.

La Protection totale SOLARWATT ne couvre pas seulement contre le vol et les intempéries : elle couvre également votre système photovoltaïque s'il n'est pas en mesure de produire en cas de

sinistre ou s'il offre un rendement inférieur à celui attendu.

Et pour couronner le tout : La Protection totale SOLARWATT est intégrée automatiquement dans tous les modules de la gamme SOLARWATT ORANGE Line ainsi que dans tous les modules de la nouvelle génération bi-verre.

ASSURANCE TOUS RISQUES: EN CAS DE SINISTRE, NOUS REMETTONS LES CHOSSES EN ORDRE. TOUT!

En cas de dommage partiel, c'est-à-dire quand votre système photovoltaïque et/ou de stockage SOLARWATT peut encore être réparé, l'assurance couvre le coût des réparations requises.

En cas de sinistre total, l'assurance paie le

prix d'un nouveau système ou d'un nouvel accumulateur et couvre les éventuelles charges supplémentaires, comme les frais d'emballage et de montage. Seuls les coûts de planification et les frais d'autorisation administrative ne sont pas pris en charge.*

SONT NOTAMMENT ASSURÉS LES DOMMAGES CAUSÉS PAR:

- des incidents mécaniques et électriques, par exemple une surintensité, une surtension, un court circuit...
- la défaillance des dispositifs de mesure, de réglage ou de sécurité
- des incidents météorologiques, par exemple de la grêle, la foudre...
- un vol, un cambriolage, un vol à main armée ou un pillage

EN CAS DE SINISTRE, LES COÛTS SUIVANTS SONT ÉGALEMENT ASSURÉS À CONCURRENCE DE 10000 € PAR ÉVÉNEMENT:

- Coûts de nettoyage, de décontamination et d'élimination
- Coûts pour les heures supplémentaires et pour le travail le dimanche, les jours fériés ou de nuit
- Frais de terrassement, de pavage, de maçonnerie et de calfeutrage ainsi que le montage des échafaudages



ASSURANCE PERTES D'EXPLOITATION: NOUS DÉDOMMAGEONS ÉGALEMENT LES HEURES D'ENSOLEILLEMENT PERDUES.

La Protection totale SOLARWATT vous garantit une indemnisation pour les pertes de production électrique lorsque votre système photovoltaïque n'a pas pu fonctionner correctement à cause d'un dommage : par exemple, parce que certains composants essentiels ont été dérobés ou que l'installation a été endommagée.

Le dédommagement débutera au premier jour de panne et sera fonction de la perte réelle pour une durée maximale d'un an.*

ASSURANCE PERTE DE RENDEMENT: MAUVAIS TEMPS? EXIGEZ UN DÉDOMMAGEMENT!

Si, en raison d'un ensoleillement limité, vous deviez obtenir moins de 90 % du rendement énergétique annuel prévu, vous pouvez bénéficier de l'assurance perte de rendement incluse dans la Protection totale SOLARWATT.

Dans ce cas, l'assurance couvre la différence entre la puissance annuelle garantie et la réalité, soit jusqu'à 50 % du rendement énergétique annuel prévu !*

BON À SAVOIR:

L'offre d'assurance Protection totale s'applique aux installations en toiture SOLARWATT d'une puissance nominale allant jusqu'à 1000 kWc, ainsi qu'aux systèmes pour CARPORT, VÉRANDA ET FAÇADE SOLARWATT**. Vous trouvez la liste complète des onduleurs autorisés et compatibles avec l'assurance protection

totale sur notre site web www.solarwatt.fr. Mais d'autres éléments importants de votre système SOLARWATT sont également assurés par la Protection totale. Le tableau présente l'extension des prestations de garantie et d'assurance SOLARWATT avec l'acquisition de la Protection totale.

	SOLARWATT Modules bi-verre	SOLARWATT Modules verre-film	SOLARWATT CARPORT/VERANDA/ FACADE SYSTEM
Assurance pertes d'exploitation	X	X	X
Assurance pertes de rendement	X	X	X
Assurance tous risques	X	X	X
Garantie produit étendue	30 ans	12 ans	30 ans ²⁾
Garantie de puissance étendue	30 ans linéaire	25 ans linéaire	30 ans linéaire ²⁾
Franchise en cas d'utilisation d'un onduleur de système SOLARWATT ¹⁾	75 euros	75 euros	75 euros

1) Valable les 3 premières années
2) Les périodes de garantie présentées se réfèrent au générateur photovoltaïque

La couverture d'assurance débute lors de la première mise en service du système photovoltaïque par votre installateur spécialisé SOLARWATT.

SOLARWATT prend en charge vos frais pour la Protection totale pendant les cinq premières années. L'assurance vous envoie ensuite une offre avantageuse pour prolonger votre contrat.

* Cette brochure est fournie uniquement à titre informatif. Sont déterminantes, uniquement Les informations sur l'étendue de l'assurance, les informations client et Les indications relatives au traitement des sinistres, qui accompagnent votre certificat d'assurance lors de son envoi.

** En Italie la couverture vaut pour : les installations en toiture d'une puissance nominale allant jusqu'à 20 kWc et Les SYSTÈMES pour CARPORT, VÉRANDA ET FAÇADE SOLARWATT.

ACTIVATION EN LIGNE

La Protection totale prend effet lors de votre activation en ligne.

Pour ce faire, adressez-vous à votre installateur ! Il connaît tous les composants assurés et vous assiste lors de l'inscription en ligne

sur solarwatt.fr. Nous vous invitons également à envisager avec votre installateur un contrat de maintenance pour votre système solaire. Pour un déroulement en toute simplicité !

NOUS GARANTISSONS LA QUALITÉ DE NOS SYSTÈMES ET VOS RENDEMENTS!

LA GARANTIE PRODUIT ÉTENDUE DE SOLARWATT

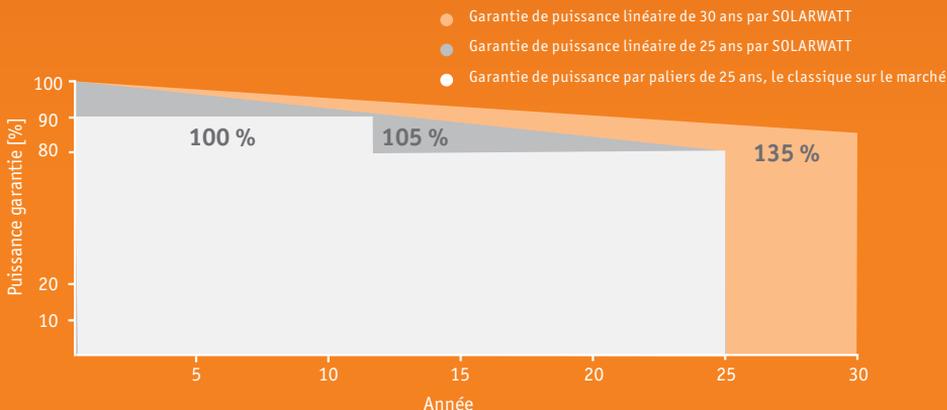
Avec la Protection totale SOLARWATT, votre installation est parfaitement protégée contre les dommages extérieurs, comme ceux liés aux conditions météorologiques, au vol ou aux erreurs d'utilisation. Et comme

nous sommes convaincus de l'excellente finition de nos produits, nous étendons encore la garantie produit de vos modules SOLARWATT*. Pour une protection maximale.

LA GARANTIE DE PUISSANCE LINÉAIRE DE SOLARWATT

Nous garantissons également les rendements élevés ininterrompus de nos systèmes. Plus précisément, nous garantissons, la première année, au moins 97 % de la puissance minimale mesurée. Au cours des 29 (24) années suivantes, la puissance

ne doit pas diminuer de plus de 0,35 % (0,71 %) par an. La 30e année (25e année), la puissance doit atteindre au moins 87 % (80 %)*. Sinon, nous vous remboursons l'équivalent de la puissance manquante.



*Toutes les informations se basent sur les conditions spécifiques de la garantie SOLARWATT GmbH.

SOLARWATT GmbH

Maria-Reiche-Str. 2a
01109 Dresde, Allemagne
Tél. +49 35 18 89 50
Fax +49 35 18 89 51 11
info@solarwatt.de
www.solarwatt.fr

SOLARWATT GmbH

Bâtiment Le MIBI
672 rue du Mas des Verchant,
34000 Montpellier, France
Tél. : + 33 (0) 4 34 88 34 80
Fax : + 33 (0) 4 34 88 34 09
www.solarwatt.fr



ERGO est l'un des principaux groupes d'assurance européens. Il est représenté dans plus de 30 pays à travers le monde et se focalise sur les régions européenne et asiatique. Sur le marché allemand, ERGO fait parties des leaders. ERGO offre une gamme complète de polices d'assurance, de prévoyance et de prestations de services. Actuellement, plus de 40 millions de clients font confiance en la compétence et la sécurité qu'ERGO procure : rien qu'en Allemagne, ils sont 20 millions.

ERGO VERSICHERUNGSGRUPPE

Victoriaplatz 1
40212 Düsseldorf, Allemagne

ERGO